

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DUBOSQ Patrick - JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PARROT Jean-Louis - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali

Absents : DINTRANS Louis (procuration : JF COMBESCOT)

Secrétaire de Séance : Jérôme LENDRES

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Entretien avec le Major QUADRI (Gendarmerie de Vic-en-Bigorre):

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au Major QUADRI, à M. Claude MIQUEU, Conseiller Général du Canton de Vic-en-Bigorre et à sa suppléante : Mme Cécile LONCA.

Le Major QUADRI expose le fonctionnement de la brigade qu'il dirige et qui comprend les secteurs de Vic-en-Bigorre, Maubourguet et Castelnau-Rivière-Basse.

L'objectif de sa venue est de connaître les attentes et les interrogations des élus.

Monsieur LENDRES l'interroge sur la non-intervention de la Gendarmerie à Andrest dans la nuit du 23 août 2014 lors d'un incident survenu sur le territoire de la commune.

Le Major QUADRI explique que sa brigade, ainsi que d'autres du département, étaient toutes mobilisées à ce moment sur une intervention extraordinaire à Maubourguet.

Cependant, la présence sur place du Maire d'Andrest, ce soir-là, a permis de maîtriser cet incident.

Monsieur DUBOSQ demande au Major QUADRI la fréquence des patrouilles sur Andrest.

Le Major insiste sur le faible taux de délinquance constatée sur Andrest et affirme que des patrouilles régulières ont lieu. En cas de signalement, les rondes peuvent temporairement s'intensifier.

Monsieur MIQUEU et madame LONCA abordent l'initiative des « Voisins Vigilants » évoquée il y a quelques temps lors d'une réunion des Maires du Canton de Vic-en-Bigorre et à Andrest en 2011.

Cette démarche vise à responsabiliser les habitants des communes en les encourageant à sympathiser afin de veiller les uns sur les autres et en signalant aux forces de l'ordre des comportements suspects de radeurs.

Un certain nombre de cambriolages et d'incivilités ont ainsi pu être prévenus et réprimés dans les communes voisines.

Le Major QUADRI insiste sur la nécessité de recueillir les témoignages des administrés ayant assisté à une incivilité afin de prévenir d'autres délits.

Messieurs COMBESCOT et LASSARRETTE informe le Major d'une recrudescence de dépôts sauvages d'ordures près des bois communaux et demandent à ce que la Gendarmerie patrouille régulièrement de jour comme de nuit près des zones touchées.

Le Major QUADRI prend note de cette requête.

2. Entretien avec M. MIQUEU (Conseiller Général du Canton de Vic-en-Bigorre):

Monsieur PLENACOSTE souhaite la bienvenue à monsieur MIQUEU et à sa suppléante madame LONCA.

Monsieur MIQUEU divisera son intervention en plusieurs points.

En premier lieu, le Conseiller Général du Canton de Vic-en-Bigorre aborde la réforme territoriale.

Les départements et donc les conseils généraux subsisteront, en principe, jusqu'en 2021. Des élections départementales auront lieu en mars 2015.

Bien que la réforme soit encore en cours de discussion Mr MIQUEU explique que la suppression totale des Conseils Généraux pourrait ne pas être retenue, et qu'une solution intermédiaire pourrait être décidée. Il exprime sa préférence pour ce projet plus adapté aux réalités locales qui se traduirait comme suit :

Certains départements fortement urbanisés pourraient disparaître, cédant la place à des métropoles à statut particulier couvrant l'ensemble de l'ancien département (cas de Lyon et du département du Rhône).

D'autres départements pourraient continuer leur action sur une partie de leur territoire tout en cédant leurs compétences à une métropole importante de droit commun qui n'agirait que dans sa limite géographique (cas de l'actuelle communauté urbaine de Toulouse).

Enfin des départements, plus ruraux, comme les Hautes-Pyrénées, conserveraient un conseil général mais verraient son importance diminuer face à de nouvelles intercommunalités ayant un seuil de population plus important (environ 20 000 habitants).

L'augmentation du seuil de population des Communautés de Communes entraînera à terme une recomposition de la Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM) qui se traduira vraisemblablement par une fusion avec les autres intercommunalités du Nord du département.

Les nouvelles communautés assumeront la compétence liée à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal visant à harmoniser l'occupation des sols des communes, notamment afin de prévenir les risques liés aux inondations, sans pour autant déposséder les Maires de leur pouvoir en matière d'aménagement.

Monsieur MIQUEU aborde certaines questions diverses comme la demande d'un administré d'Andrest souhaitant que les lignes de bus régionales KEOLIS, notamment celle reliant Tarbes à Mont-de-Marsan, continuent à s'arrêter sur la commune d'Andrest.

Malheureusement, une réorganisation des lignes KEOLIS au 1^{er} septembre 2014 relocalise sur Vic-en-Bigorre les arrêts précédemment situés sur Andrest et Pujo.

Les bus « Maligne » du Conseil Général permettent néanmoins de transporter les voyageurs d'Andrest jusqu'à Vic-en-Bigorre afin de prendre à l'heure les bus de la compagnie KEOLIS.

Le Vice-Président du Conseil Général affirme que la parcelle proche du Centre Multiservices Jean Moulin appartenant à la famille PEBAY intéresserait les autorités publiques afin d'y implanter une structure liée à semi-dépendance des personnes âgées.

Néanmoins, il appartient pleinement à la famille PEBAY de se déterminer sur l'avenir de son terrain.

Enfin, monsieur MIQUEU propose au Maire de faire part rapidement à l'Etat, au Conseil Général et au Conseil Régional du projet principal du mandat municipal 2014-2020, à savoir l'extension de la nouvelle école, afin de mobiliser très rapidement des fonds pour sa réalisation.

Monsieur PLENACOSTE propose au Conseil Municipal de délibérer en faveur de l'extension de la nouvelle école d'Andrest.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Fonctionnement du Centre Multi Services Jean Moulin:

Monsieur PLENACOSTE fait part au Conseil de la lettre qu'il a cosignée avec le Président de la CCVM à destination de la Poste concernant le retard dans la mise en place d'un distributeur automatique de billets.

Malgré les nombreuses promesses de la Poste concernant l'installation de ce distributeur et les aménagements engagés afin d'accueillir cet équipement au Centre Multi Services, la Poste tenterait de se rétracter en invoquant un accord national empêchant d'installer un distributeur de billets à moins de cinq kilomètres d'un autre, en l'espèce celui présent à Bazet.

La lettre demande donc une confirmation de la date effective de l'installation du distributeur et ce, dans le respect des engagements pris il y a deux ans par toutes les parties.

Monsieur le Maire annonce l'installation prochaine de piliers anti-bélier afin de protéger les commerces de l'Espace Jean Moulin.

De plus, l'ancien totem de l'entrée du Centre Multi Services sera repositionné sur la traversée d'Andrest afin d'offrir plus de visibilité aux activités présentes dans le pôle.

La CCVM s'est engagée à acheter et à repositionner des porte-vélos plus fonctionnels dans l'Espace Jean Moulin.

4. Situation du bâtiment du Presbytère:

Monsieur DUBOSQ a trouvé un investisseur souhaitant acheter l'ancien presbytère d'Andrest, actuellement affecté aux associations, mais qui nécessite de coûteuses réparations de remise aux normes.

Une évaluation du prix du bien est à demander à France Domaine afin d'entamer une discussion éclairée sur le prix de la cession de ce bien.

La commune réfléchit à une réinstallation future des activités des associations dans un local plus adapté.

5. Rentrée scolaire 2014-2015:

Madame COURREGES annonce au Conseil Municipal le nombre d'enfants scolarisés sur Andrest pour l'année 2014-2015.

Il y a 147 élèves scolarisés cette année répartis dans des classes allant de 20 à 23 enfants. Les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

6. Compte-rendu Intercommunalité:

Monsieur le Maire présente au Conseil les travaux de la Commission culture qu'il préside au sein de la CCVM.

Monsieur PLENACOSTE a proposé que la CCVM apporte aux communes les moins peuplées et les plus isolées des activités culturelles (spectacles, musique) afin d'assurer leur lien avec l'intercommunalité et de les associer aux activités des communes voisines.

Par ailleurs, le Maire souhaite que la CCVM investisse davantage dans des équipements structurants qui puissent aider au quotidien les communes les plus éloignées.

7. Compte-rendu des Commissions:

Commission Bâtiments et Travaux :

Monsieur COMBESCOT annonce que le projet de rénovation de la rue Robespierre est défini.

L'appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines.

La société BTS, favorisant l'insertion par le travail, se chargera dans les prochains jours de nettoyer l'intérieur de l'église d'Andrest pour un coût de 158 euros TTC.

Commission Communication :

Le bulletin municipal est en cours de finalisation. Il est presque terminé et sera bientôt distribué. La consultation pour le site internet a été lancée. Le prestataire devrait être retenu dans le courant du mois d'Octobre 2014.

8. Questions diverses :

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité en faveur de la réalisation d'un diagnostic énergétique dans le bâtiment de la Mairie pour un coût de 341 euros TTC, les 1188,60 euros restants étant financés par l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées.

Ce diagnostic aura pour but d'améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment et d'ainsi réduire sa consommation.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité en faveur de la proposition de l'ONF concernant les coupes et ventes de bois sur la commune d'Andrest pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil qu'une représentation gratuite du groupe « les Mysogéniales » ait lieu le samedi 6 décembre à 20h30 à la salle des fêtes d'Andrest.

Il est aussi proposé aux élus une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants d'Andrest ayant emménagé en 2014 dans la commune, la veille : le vendredi 5 décembre à 19h à la Mairie.
La proposition est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h20.